

Edouard Philippe nomme Hubsch, le Grand Maître du Grand Orient, à la CNCDH !

écrit par Maxime | 14 octobre 2019



Illustration tirée de cet article : <http://echelledejacob.blogspot.com/2019/02/poids-des-francs-macons-sous-lere-macron.html>

E. Philippe compte-t-il faire de la CNCDH qui préconise le retour des enfants des djihadistes une annexe franc-maçonne au sein de la République ?

Edouard Philippe, premier ministre, fait paraître au *Journal officiel de la République française* (JORF) de ce 13 octobre un arrêté du 11 octobre 2019 relatif à la composition de la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039207983&dateTexte=&categorieLien=id>

Par arrêté du Premier ministre en date du 11 octobre 2019, vu l'avis favorable du comité institué par l'[article 5 du décret n° 2007-1137 du 26 juillet 2007](#) sur la proposition de nomination à la Commission nationale consultative des droits de l'homme, est nommé membre de **la Commission nationale consultative des droits de**

l'homme, au titre du [b de l'article 4 du décret n° 2007-1137 du 26 juillet 2007](#) relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, M. Jean-Philippe HUBSCH, en remplacement de M. Philippe FOUSSIER.

.

Cette nomination intervient quelques jours après la parution au même JORF d'un avis de cette institution placée sous son égide à propos des enfants des djihadistes français partis en Syrie. **Elle préconise le retour en France de ces enfants et met en demeure les autorités nationales d'obtempérer, quoiqu'elle n'ait aucun mandat représentatif du peuple française..**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039202746&categorieLien=id>

.

Curieuse configuration quand on sait que le Premier ministre nomme ces personnes.

Bref, indirectement c'est un bon prétexte pour légitimer une politique migratoire plus que discutable qui se fait toujours au détriment du principe de précaution et de l'idée de légitimité des Français à décider avec qui ils vont vivre les prochaines années sur leur territoire...

Plutôt que de décider de sa propre initiative, au risque de froisser l'opinion publique, E. Philippe pourra ainsi s'abriter derrière l'abri d'une CNCDH dont on est en droit de se demander si elle est bien légitime de nos jours.

En effet, la CNCDH s'est déjà fait remarquer et pas dans un sens positif ces dernières années à travers plusieurs avis qui ont suscité des critiques publiées par *Résistance républicaine* :

<http://resistancerepublicaine.com/tag/cncdh/>

<http://resistancerepublicaine.com/2018/10/29/repas-de-substitution-a-chalons-sur-saone-laicite-et-democratie-pietinees-par-les-juges-en-appel/>

.
Certes, l'avis exprimé par cette institution cet été contre la loi Avia afin de défendre la liberté d'expression avait paru rassurant. Mais pas sûr que c'était avant tout pour défendre la liberté d'opinion des patriotes...

<http://resistancerepublicaine.com/2018/10/29/repas-de-substitution-a-chalons-sur-saone-laicite-et-democratie-pietinees-par-les-juges-en-appel/>

D'ailleurs, ce n'étaient que le choix des moyens qui était mis en cause dans cet avis, les fins de la loi (limiter drastiquement la liberté d'expression) étant jugées convenables.

.
S'agissant du retour des enfants des djihadistes, on peut éventuellement considérer que ce ne sont pas forcément des bombes à retardement. Cependant, les avis exprimés semblent largement défavorables à ce retour, par application du principe de précaution, compte tenu des risques déjà élevés de terrorisme en France.

<http://resistancerepublicaine.com/2019/03/10/la-mort-pour-les-enfants-de-djihadistes-plutot-que-leur-retour-chez-nous-le-choc-des-photos/>

Les droits fondamentaux des uns peuvent empiéter sur ceux des autres, notamment la sûreté visée par la Déclaration de 1789, dont on peut avoir une lecture verticale (protection contre les abus de pouvoir étatique) mais aussi horizontale (protection contre la délinquance et le terrorisme).

On aurait pu être clément à l'égard de cet avis compte tenu du

fait qu'il s'agit d'enfants et qu'on peut donc être particulièrement sensible à leur sort, espérer pouvoir les sauver, les déconditionner pour ceux qui auraient déjà été configurés pour tuer un jour... Et puis quand même, l'avis exprimé cet été en faveur de la liberté d'expression avait agréablement surpris.

Toutefois, il est difficile d'aller en ce sens, au vu de l'arrêté du 11 octobre qui pour ma part me choque profondément.

Rappelons en effet qu'aux termes de cet arrêt, Edouard Philippe nomme **Jean-Philippe Hubsch** membre de ladite commission. **Or, il succède à ce poste à Philippe Foussier, ancien grand Maître du Grand Orient...**

La fouine-juriste que je suis découvre sur internet l'article suivant publié par "L'express" à propos de la Franc-maçonnerie :

<https://blogs.lexpress.fr/lumiere-franc-macon/2018/08/23/jean-philippe-hubsch-nouveau-gm-du-godf/>

Cette personne, sauf homonymie quand même fort peu probable compte tenu de la rareté des noms en cause et de leur association, était nommée l'année dernière grand maître du Godf à la suite du même Philippe Foussier !!

Réélu cet été selon l'Obs :

<https://www.nouvelobs.com/societe/20190829.AFP3441/jean-philippe-hubsch-reelu-a-la-tete-du-grand-orient-de-france.html>

On n'a pas l'habitude de lire dans les colonnes de Résistance républicaine des articles systématiquement hostiles à la Franc-maçonnerie si souvent dans le viseur de l'extrême-droite

traditionnelle depuis bien longtemps...

<http://resistancerepublicaine.com/2017/06/20/arretez-de-taper-sur-les-francs-macons-il-y-a-chez-eux-aussi-de-veritables-patriotes-pro-fn/>

.

Mais force est dans le cas présent de s'étonner de cette coïncidence. Edouard Philippe admettrait-il ainsi une annexe franc-maçonne au sein des institutions républicaines ? !

Et Emmanuel Macron, que fait-il dans tout cela ? La Constitution de la République lui fait l'obligation d'être garant de l'indépendance des institutions et donc de la laïcité entendue comme une indépendance à l'égard des institutions confessionnelles mais aussi d'organisations comme la Franc-maçonnerie (article 5)...